

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE MARDI 24 MAI 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le mardi 24 mai 2011 à 19 h 34 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Conseil :

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers municipaux Stephen Chase, Jordan Graham, Bruce Grandy, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Personnel :

Brenda L. Knight, secrétaire municipale
Paul Stapleton, administrateur municipal
Barry MacKnight, chef de police
Philip Toole, chef des pompiers
Wayne Tallon, directeur – Services communautaires
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Michelle Brzak, avocate municipale
Sean Lee, gestionnaire – Services d'ingénierie
Joe Lumsdon, gestionnaire – Ressources humaines
Pat Tapp, coordonnateur des avantages – Ressources humaines
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications générales

Présences

PRIÈRE

Le chanoine Bill MacMullin dit la prière.

Prière

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° A-5, ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE FREDERICTON – INDEXATION DES PENSIONS

Modification de l'arrêté n° A-5 – Indexation des pensions

Troisième lecture de l'arrêté n° A-5.8

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE l'arrêté n° A-5.8, un arrêté modifiant l'arrêté n° A-5, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton, soit lu par numéro d'article

Lecture par numéro d'article de l'arrêté n° A-5.8

relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° A-5.8 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 1**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE l'arrêté n° A-5.8, un arrêté modifiant l'arrêté n° A-5, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉE SANS UNANIMITÉ, le conseiller Jordan Graham ayant voté contre.

Troisième lecture de l'arrêté n° A-5.8

LOTISSEMENT ET APPROBATION D'ODONYME – CHEMIN WOODSTOCK (GENIVAR)

Lotissement et approbation de nom de rue – chemin Woodstock (Genivar)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de lotissement de Genivar visant à créer 27 parcelles constructibles résidentielles près du chemin Woodstock.

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme d'argent et de terrain, en ce qui a trait à la demande de Genivar visant à créer 27 parcelles résidentielles constructibles près du chemin Woodstock, et que soient approuvés l'emplacement et l'odonyme « cour Teal » pour la voie publique, comme le montre le plan III du rapport d'urbanisme 68/11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET REZONAGE – 686, PROMENADE RIVERSIDE (GENIVAR INC./ANDY BUYTING)

Audience publique – Modification du plan municipal et rezonage – 686, promenade Riverside (Genivar Inc./Andy Buyting)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté modifiant le plan municipal (Z-1) afin de redésigner la zone d'espaces verts (O.S.) à zone commerciale et pour rezoner une partie du terrain faisant l'objet de la demande de zone d'aménagement futur (FD) à zone commerciale routière (HC) et espaces verts (O.S.).

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-1.16

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-1.16, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-1.16

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-1.16, un arrêté visant la modification de l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-1.16

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.738

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.738, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.738

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.738, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.738

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 28 mars 2011 et le procès-verbal de sa séance extraordinaire du jeudi 31 mars 2011, soient approuvés comme présentés. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation de procès-verbaux

PROCLAMATIONS

Monsieur le maire Brad Woodside lit les proclamations suivantes :

Proclamations

JOURNÉE PLACE AU SPORT

ATTENDU QU'une famille canadienne sur trois n'a pas les moyens d'inscrire ses enfants à des activités sportives ou récréatives;

Journée Place au sport

QUE Place au sport est d'avis que tous les enfants devraient avoir la chance de courir, patiner, jouer et grandir en participant à des sports et loisirs organisés tels que hockey, danse, natation et basket-ball afin qu'ils puissent développer l'estime de soi, la confiance en soi et d'importantes habiletés fondamentales;

QUE Place au sport de Canadian Tire aide les enfants défavorisés à participer aux sports et loisirs organisés entièrement financés par des dons de clients au profit des enfants de Fredericton;

QUE depuis 2005, Place au sport de Canadian Tire aide les enfants canadiens à participer aux sports et loisirs organisés, soit plus de 315 000 enfants jusqu'à maintenant, dont 2080 de Fredericton.

QUE la Journée place au sport vise à sensibiliser les populations canadiennes afin que les enfants puissent faire de l'exercice en s'amusant.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, déclare par la présente le **28 mai 2011 Journée place au sport** afin de donner aux enfants la chance de faire du sport.

SEMAINE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

Semaine de sensibilisation
au cancer de la prostate

ATTENDU QUE la municipalité de Fredericton a pour mission d'appuyer la lutte contre le cancer de la prostate tant à Fredericton que dans le reste du Canada;

QUE le cancer de la prostate est le type de cancer le plus fréquemment diagnostiqué chez les hommes, qu'un homme sur quatre en sera atteint et que 4000 en meurent chaque année;

QUE nous pensons que l'éducation et la sensibilisation sont essentielles à la lutte contre cette maladie et que d'encourager davantage d'hommes chaque année à se soumettre à un test de dépistage du cancer de la prostate se soldera par une diminution de la mortalité causée par cette maladie au Nouveau-Brunswick;

QUE nous appuyons l'activité de motocyclette « Ride for Dad » organisée afin d'amasser des fonds pour la recherche et l'éducation sur le cancer de la prostate;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, demande par la présente à la population de se joindre au conseil pour appuyer la lutte contre le cancer de la prostate dans la collectivité en soulignant, **du 29 mai au 4 juin 2011, la Semaine de sensibilisation au cancer de la prostate.**

SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

ATTENDU QUE la municipalité de Fredericton a pour mission d'aider les citoyens vivant avec un handicap à profiter pleinement des ressources communautaires;

QUE ces personnes sont nombreuses à faire face à des barrières relativement à l'emploi, à l'accès à l'information, au transport, au logement, à l'éducation, au loisir, aux services et au soutien quant aux mesures qui leur sont destinées;

QUE nous pensons qu'un plus grand nombre de citoyens vivant avec un handicap devrait avoir accès à un soutien adapté afin d'accroître leurs possibilités au Nouveau-Brunswick;

QUE nous appuyons le thème « Yes we can! / Oui on peut! »;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, demande par la présente à la population de se joindre au conseil pour rendre hommage aux personnes handicapées et au rôle qu'elles peuvent jouer dans la collectivité en soulignant, **du 29 mai au 4 juin 2011**, la **Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées**.

LOVE FREDERICTON

Love Fredericton

ATTENDU QUE les Églises du grand Fredericton souhaitent démontrer gratuitement, par des gestes humanitaires, leur amour de Fredericton;

QUE puisque Dieu, aimant tellement l'humanité, lui a donné, de son plein gré, son fils Jésus, les Églises de la région de Fredericton veulent montrer leur amour de manière concrète, par le don;

QUE les Églises de la région de Fredericton souhaitent montrer leur unité grâce à leur collaboration pour un objectif commun;

QUE, en plus d'avoir le cœur sur la main, les bénévoles de « Love Fredericton » l'auront sur le dos de leur t-shirt pendant qu'ils poseront gratuitement des gestes humanitaires partout en ville le 11 juin 2011.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, déclare par la présente les **10 et 11 juin 2011, Fin de semaine « Love Fredericton »**.

SEMAINE DES JEUX EPSILON

Semaine des Jeux Epsilon

ATTENDU QUE l'objectif social de Fredericton est que chaque personne ait la possibilité de développer un esprit sain dans un corps sain grâce à un mode de vie équilibré;

QUE c'est par les Services communautaires – Division des loisirs que Fredericton peut atteindre cet objectif;

QU'Epsilon Y's Men's Club et le Secrétariat de la culture et du sport du Nouveau-Brunswick partagent cet objectif;

QUE les Jeux Epsilon favorisent le divertissement, l'amitié et la camaraderie chez les aînés;

QUE les aînés représentent un segment important et dynamique de la collectivité;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, demande par la présente à la population de se joindre au conseil pour célébrer la 22^e édition annuelle des Jeux pour l'âge d'or et déclare par la présente la période **du 6 au 10 juin 2011, Semaine des Jeux Epsilon pour l'âge d'or.**

CONGRÈS 2011 : MAKE A MEMORY, LEAVE A LEGACY – LA MARCHÉ POUR LA JOURNÉE DE L'AIR PUR

Congrès 2011 : Make a Memory, Leave a Legacy – La marche pour la Journée de l'air pur

Réception d'une demande de Barbara MacKinnon visant la tenue de la marche pour la Journée de l'air pur le 31 mai 2011.

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick la permission de tenir sa marche pour la Journée de l'air pur dans le cadre du Congrès 2011, le mardi 31 mai 2011 sur le réseau des sentiers de Fredericton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURNOI DE PÊCHE JEUNESSE

Réception d'une demande de permission de Rod Currie concernant la tenue du tournoi annuel de pêche jeunesse le 4 juin 2011.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Fredericton Fish and Game Association la permission de tenir le tournoi de pêche jeunesse annuel au lac Killarney, le samedi 4 juin 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Tournoi de pêche jeunesse

JEUX HIGHLAND ET FESTIVAL ÉCOSSAIS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Karen McLeod présente une demande d'approbation visant la tenue des Jeux Highland et Festival écossais du Nouveau-Brunswick du 22 au 24 juillet 2011.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de tenir les Jeux Highland et Festival écossais du Nouveau-Brunswick sur le terrain entourant la Résidence du Gouverneur du vendredi 22 au dimanche 24 juillet 2011, sous réserve du respect des recommandations du personnel municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jeux Highland et Festival écossais du Nouveau-Brunswick

CARROUSEL DE LA GRC

Réception d'une demande de permission de Dennis Williams pour la tenue des activités du Carrousel de la GRC du 18 au 22 août 2011.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU qu'Epsilon Y's Men's Club soit autorisé à tenir les activités du Carrousel de la GRC sur le terrain d'exposition de Fredericton du jeudi 18 au lundi 22 août 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Carrousel de la GRC

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Les arrêtés n° Z-11.16 et Z-2.738 Genivar Inc. – 686, promenade Riverside

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL PAUL STAPLETON ET LA SECRÉTAIRE MUNICIPALE BRENDA KNIGHT REÇOIVENT DES PRIX À LA CONFÉRENCE 2011 DE L'ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK (AAMNB)

Monsieur le maire Woodside félicite l'administrateur municipal Paul Stapleton et la secrétaire municipale Brenda Knight pour leur prix, soulignant respectivement 35 et 25 ans de service, reçus à la récente conférence de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick (AAMNB).

REZONAGE ET LOTISSEMENT – RUE CLIFFE, PHASE 1 (DP DEVELOPMENTS)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de DP Developments visant à rezoner et lotir le terrain situé près de la rue Cliffe, et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 19 mai 2011 concernant une demande de DP Developments visant à lotir et à rezoner une partie du terrain situé près de la rue Cliffe (Phase I) de zone R-5-H à R-6 et faire passer une partie du terrain de zone R-5-H à zone institutionnelle (I), et que le 8 % des terres publiques soit cédé sous forme de terrain (voir plan IV) pour le terrain situé près de la rue Cliffe, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Confirmation d'arrêtés

Récipiendaires de prix à la conférence 2011 de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick (AAMNB) – Paul Stapleton, administrateur municipal et Brenda Knight, secrétaire municipale

Rezoning et lotissement – rue Cliffe, Phase 1 (DP Developments)

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien que, ATTENDU QUE, à sa séance du 24 mai 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de modifier le zonage d'une parcelle du terrain situé près de la rue Cliffe de zone résidentielle 5 – zone d'aménagement différé (R-5H) à zone résidentielle 6 (R-6) et à zone de services collectifs (I), afin de permettre la construction de quatre immeubles de 48 logements et d'un centre de soins infirmiers dans la zone de services collectifs (I), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 27 juin 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2.**

REZONAGE ET LOTISSEMENT – BOULEVARD ALISON (CHIPPINS LIMITED)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Chippins Limited, et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 19 mai 2011 concernant une demande de Chippins Ltd. en vue de modifier le zonage d'une partie du terrain situé près du boulevard Alison, pour faire passer sa classification de zone d'industrielle des services (S.I.) à zone commerciale routière (H.C.), de façon à autoriser les utilisations supplémentaires suivantes : une imprimerie, un centre de recherche, un studio, des services vétérinaires, un garage; la vente, la location et l'entretien d'équipement et un centre scientifique, technologique ou de communication. Cette demande vise également

Résolution

Rezonage et lotissement –
boulevard Alison (Chippins
Limited)

l'approbation par le conseil municipal de la cession de 8 % de terres publiques sous forme d'argent et de l'emplacement des voies publiques (figurant au plan III), ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE pendant la séance du 24 mai 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton en vue de modifier le zonage d'une partie du terrain situé près du boulevard Alison, afin de faire passer la classification de zone d'industrielle des services (S.I.) à zone commerciale routière (H.C.) de façon à d'autoriser les utilisations supplémentaires suivantes : une imprimerie, un centre de recherche, un studio, des services vétérinaires, un garage; la vente, la location et l'entretien d'équipement et un centre scientifique, technologique ou de communication, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 27 juin 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 3**.

MODIFICATION DE ZONAGE ET REZONAGE – 2475, CHEMIN WOODSTOCK (EXP/SILVERWOOD PROJECTS LIMITED)

Modification de zonage et rezonage – 2475, chemin Woodstock (exp/Silverwood Projects Limited)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande d'exp/Silverwood Projects Limited, et en recommande l'approbation.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 19 mai 2011 concernant une demande d'exp/Silverwood Projects Limited modifiant le zonage du terrain sis au 2475, chemin Woodstock, en vue de faire passer la classification de zone de parcs (P) à zone d'espaces verts (O.S.), et de modifier la zone d'espaces verts (O.S.) et la zone commerciale routière (H.C.) de façon à permettre l'agrandissement du terrain de camping pour véhicules récréatifs existant, sis au 2475, chemin Woodstock, ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Stephen Kelly que, ATTENDU QUE pendant la séance du 24 mai 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 2475, chemin Woodstock, en vue de faire passer sa classification de zone de parcs (P) à zone d'espaces verts (O.S.), et de modifier la zone d'espaces verts (O.S.) et la zone commerciale routière (H.C.) de façon à permettre l'agrandissement du terrain de camping pour véhicules récréatifs existant, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 27 juin 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 4**.

REZONAGE, LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – 2783, CHEMIN WOODSTOCK (MARIO DUPÉRÉ)

Rezoning, lotissement et assentiment du conseil – 2783, chemin Woodstock (Mario Duperé)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Mario Duperé, et en recommande l'approbation.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 19 mai 2011 concernant une demande de Mario Duperé visant à rezoner une partie du terrain de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle six (R-6). Cette demande vise également l'approbation par le conseil municipal de la cession du 8 % de terres publiques sous forme d'argent ainsi que de l'emplacement des voies publiques (figurant au plan III) pour le lotissement prévu, ainsi que des conditions recommandées. De plus, que le plan final de lotissement produit par Genivar intitulé « Dupere Subdivision situated on the North side of Woodstock Road » à Fredericton, Comté de York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly, que, ATTENDU QUE pendant la séance du 24 mai 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton visant à modifier le zonage d'une partie du terrain sis au 2783, boulevard Woodstock, en vue de faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2) à zone résidentielle 6 (R-6) de façon à permettre la construction de maisons en rangée, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 27 juin 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 5.

REZONAGE – 1642, CHEMIN LINCOLN (EXP/NORTHRUP HOLDINGS LIMITED)

Rezonage – 1642, chemin Lincoln (exp/Northrup Holdings Limited)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande d'exp/Northrup Holdings Limited et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 19 mai 2011 concernant une demande d'exp/Northrup Holdings Limited visant à faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2) à zone résidentielle 6 (R-6) afin de permettre la construction de 19 habitations en rangée au 1642, chemin Lincoln, ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy que, ATTENDU QUE pendant la séance du 24 mai 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton visant à modifier le zonage du terrain sis au 1642, chemin Lincoln, en vue de faire passer sa classification de zone résidentielle 2 (R-2) à résidentielle 6 (R-6) de façon à permettre la construction de 19 habitations en rangée, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 27 juin 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 6**.

REZONAGE – 208, 214 ET 220, ALLÉE SUMMERHILL (HILL BROS. REALTY LTD.)

Rezonage – 208, 214 et 220, allée Summerhill (Hill Bros. Realty Ltd.)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Hill Bros. Realty Ltd., et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 19 mai 2011 concernant une demande de Hill Bros. Realty Ltd. modifiant le zonage des terrains situés au 208, 214, 220 allée Summerhill, pour faire passer la classification de zone d'aménagement intégré (CDD) à zone résidentielle 1 (R-1) au 208, 214 et 220 allée Summerhill, ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Bruce Grandy que, ATTENDU QUE pendant la séance du 24 mai 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton visant à modifier le zonage des terrains sis aux 208, 214, 220 allée Summerhill, en vue de faire passer leur classification de zone d'aménagement intégré (CDD) à résidentielle 1 (R-1), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 27 juin 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 7**.

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – 601, RUE MAPLE (CITY OF FREDERICTON)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, concernant le terrain du 601, rue Maple.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que la demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue d'ajouter le terrain du 601, rue Maple au droit de passage public soit approuvée ET que le plan final de lotissement présenté au plan III joint à la note de service du Comité consultatif sur l'urbanisme datée du 12 mai 2011 reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – 353, RUE CLIFFE (COMMISSION DES TERRES DE FREDERICTON)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de la Commission des terres de Fredericton visant le terrain du 353, rue Cliffe.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE soit approuvée la demande de lotissement de la Commission des terres de Fredericton visant à ajouter du terrain au droit de passage en vue de créer une voie publique sur le terrain du 353, rue Cliffe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – CROISSANT ASHLEY (WOODBURY DEVELOPMENTS LTD.)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Woodbury Developments Ltd. visant le lotissement du terrain situé dans le prolongement du croissant Ashley.

Réapprobation de lotissement et assentiment du conseil – 601, rue Maple (City of Fredericton)

Réapprobation de lotissement – 353, rue Cliffe (Commission des terres de Fredericton)

Lotissement et assentiment du conseil – croissant Ashley (Woodbury Developments Ltd.)

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme d'argent et de terrain en ce qui a trait à la demande de Woodbury Developments Ltd. visant à lotir le terrain en question en vue de créer 9 parcelles R-3 constructibles en bordure d'un prolongement du croissant Ashley et que le prolongement de la voie publique soit accepté, comme le montre le plan III du rapport d'urbanisme 58/11 ET que le plan final de lotissement reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*, comme le montre le plan III joint au rapport d'urbanisme 58/11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT ET APPROBATION DE NOM DE RUE – 518, CHEMIN SPRINGHILL (COMMISSION DES TERRES DE FREDERICTON)

Lotissement et approbation de nom de rue – 518, chemin Springhill (Commission des terres de Fredericton)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de la Commission des terres de Fredericton concernant le terrain du 518, chemin Springhill.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme d'argent en ce qui a trait à la demande de la Commission des terres de Fredericton visant à créer 35 parcelles résidentielles constructibles au 518, chemin Springhill ET que soient approuvés l'emplacement de la voie publique, le terrain à ajouter au droit de passage public et l'odonyme « rue Stapleton », comme le montre le plan III du rapport d'urbanisme 70/11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – BROOKSIDE OUEST, PHASE 7 (CHIPPINS LTD.)

Lotissement – Brookside Ouest, phase 7 (Chippins Ltd.)

À sa réunion du 18 mai 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de lotissement de Chippin's Ltd. dans le cadre du projet Brookside Ouest, phase 7.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme de terrain et d'argent en ce qui a trait à la demande de lotissement de Chippins Ltd. visant à créer 37 parcelles résidentielles constructibles et que les voies publiques soient ajoutées au droit de passage public, comme le montre le plan III ET que le conseil municipal de Fredericton autorise le maire et la secrétaire municipale à signer l'entente d'aménagement entre Chippins Ltd. et la Ville de Fredericton dans le cadre du projet d'aménagement Brookside Ouest, phase 7, sous réserve de l'approbation de l'agent d'aménagement et du fait que le tout soit réalisé à sa satisfaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LA VILLE DE FREDERICTON ADRESSE SES VŒUX DE SUCCÈS À LA VILLE DE SAINT JOHN AVANT LA TENUE DU TOURNOI DE LA COUPE MEMORIAL

La Ville de Fredericton adresse ses vœux de succès à la Ville de Saint John avant la tenue du tournoi de la coupe Memorial

Le maire Woodside félicite les Sea Dogs de Saint John pour leur participation à la finale de la coupe Memorial qui se tiendra le dimanche 29 mai 2011 à Mississauga, en Ontario.

Le Sea Dogs serait la première équipe d'une province de l'Atlantique, en 93 ans d'histoire du tournoi MasterCard de la coupe Memorial, à remporter ce tournoi de hockey junior de premier plan.

La Ville de Fredericton souligne également la participation à ce tournoi de Mike Thomas et Zach Phillips, deux joueurs des Sea Dogs natifs de Fredericton.

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que la Ville de Fredericton adresse ses vœux de succès à la Ville de Saint John pour que les Sea Dogs remportent la coupe mémorial le dimanche 29 mai 2011. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés :

PROPOSITION DE SERVITUDE PUBLIQUE – 520, RUE YORK (QUARTIER 10)

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la cession d'une servitude de service public d'environ 5 m sur 86 m au 520, rue York, ou NID 75429571 sous réserve des taxes et rajustements applicables, et la signature des documents juridiques nécessaires à la transaction par le maire et la secrétaire municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE – OCCUPATION ET USAGE – 12, RUE CARLETON (QUARTIER 11)

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement de l'entente avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick – occupation et usage d'environ 9782 pi² d'un terrain municipal sis au 12, rue Carleton, NID 0145569, par la bibliothèque régionale York, pour une période d'une (1) année finissant le 31 décembre 2011, au tarif annuel de 21,25 \$ le pi², et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE BAIL – TERRAIN MUNICIPAL, 49, RUE FERRIS (QUARTIER 1)

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat de location d'une année d'une partie du terrain municipal d'environ 85 000 m² (±21 acres) sis au 49, rue

Rapports du comité plénier

Proposition de servitude publique – 520, rue York (Quartier 10)

Renouvellement d'entente – occupation et usage – 12, rue Carleton (Quartier 11)

Proposition de renouvellement de bail – terrain municipal, 49, rue Ferris (Quartier 1)

Ferris, ou NID 01415033, à Sunset U Pick Ltd. pour l'exploitation d'un commerce d'autocueillette de petits fruits, au tarif annuel de 150 \$ l'acre, sous réserve des taxes et conditions applicables, et le maire et la secrétaire à exécuter les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ DES TRANSPORTS

Les rapports du comité des transports suivants sont présentés :

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLER LA CIRCULATION – PERMIS DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DANS LA RUE KING

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, en vue d'abroger le paragraphe 16.07 de l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, concernant le permis de stationnement réservé à l'Assemblée législative dans la rue King.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 ARRÊTÉ VISANT À RÉGLER LA CIRCULATION : RESTRICTION DE STATIONNEMENT PROMENADE SUNSET

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, afin d'abolir le stationnement des deux côtés de la promenade Sunset, à partir de l'intersection de la promenade Clements (route 105) jusqu'à l'intersection de la rue Main.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapports du comité des transports

Modification de l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation – permis de stationnement réservé à l'Assemblée législative dans la rue King

Modification de l'arrêté n° T-1, arrêté visant à réglementer la circulation – restriction de stationnement promenade Sunset

CONSEIL D'ADMINISTRATION, FONDS DE RETRAITE DE FREDERICTONConseil d'administration –
fonds de retraite de
Fredericton

Le conseil d'administration du Fonds de retraite de Fredericton, à sa réunion du 18 mai 2011, a reçu et approuvé les demandes de départ à la retraite suivantes :

- Esther Davies a pris sa retraite le 1^{er} mai 2011, après 6,9 années de service reconnues aux Services d'aménagement (Tourisme).
- Ken a pris sa retraite le 7 mai 2011, après 37,4 années de service (35 reconnues) au Service de police.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le conseil soit saisi du rapport du conseil d'administration, Fonds de retraite de Fredericton, à titre d'information. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PROPOSITIONS P11-05, LA VILLE DE FREDERICTON DEMANDE DES PROPOSITIONS POUR LE SERVICE DE BOISSONS NON ALCOOLISÉES AU CENTRE GRANT•HARVEY, SCOTIABANK PARC SUDDemande de propositions
P11-05 – contrat adjugé à
PepsiCo Canada

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P11-05, La Ville de Fredericton demande des propositions pour le service de boissons non alcoolisées au Centre Grant•Harvey, Scotiabank Parc Sud, à *PepsiCo Canada*, pour une durée de dix ans, soit de l'ouverture de l'installation, prévue pour mars 2012, jusque vers février 2022, pour un total de recettes sur une période de dix ans de cent soixante mille dollars (160 000 \$), TVH en sus, soit un engagement financier annuel de seize mille dollars (16 000 \$), TVH en sus. Les recettes provenant des machines distributrices seront des revenus additionnels pour la Ville de Fredericton, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction, sous réserve de la conclusion des négociations contractuelles avec PepsiCo Canada et de l'officialisation du contrat juridique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PROPOSITIONS P11-12, UNE (1) CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE NEUVE MODÈLE 2011 AVEC BRAS DE GODET EXTENSIBLE – PARC AUTOMOBILE

Demande de propositions P11-12 – contrat adjugé à Atlantic Tractors and Equipment Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de la demande de propositions P11-12, une (1) chargeuse-rétrocaveuse neuve modèle 2011 avec bras de godet extensible – Parc automobile, soit adjugé à *Atlantic Tractors and Equipment Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le service – Ingénierie et travaux publics, division de la voirie, au prix total soumissionné de quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante cents (95 679,50 \$), TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q14-11, FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES SIMPLE FACE (4 PI X 20 PI, ÉCLAIRAGE INTERNE FLUORESCENT); FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES DOUBLE FACE SUR POTEAU (18 PI X 8 PI, ÉCLAIRAGE INTERNE FLUORESCENT); FOURNITURE, MATÉRIEL DE FIXATION COMPRIS, ET INSTALLATION DE BANNIÈRES (2 PI X 5 PI, IMPRIMÉES DES DEUX CÔTÉS SUR MATÉRIAU RÉSISTANT DE 20 OZ) POUR SCOTIABANK PARC SUD ET SCOTIABANK PARC NORD.

Demande de prix Q14-11 –
contrat adjugé à
Atlantic Signs

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de prix Q14-11, Fourniture et installation de deux enseignes simple face (4 pi x 20 pi, éclairage interne fluorescent); fourniture et installation de deux enseignes double face sur poteau 8 pi x 8 pi, éclairage interne fluorescent); fourniture, matériel de fixation compris, et installation de bannières (2 pi x 5 pi, imprimées des deux côtés sur matériau résistant de 20 oz) pour Scotiabank Parc Sud et Scotiabank Parc Nord à *Atlantic Signs*, soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note et moins-disant répondant aux spécifications, au prix proposé de cinquante-et-un mille six cent huit dollars et soixante-six cents (51 608,66 \$), TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T11-35, UN (1) CAMION ¾ DE TONNE 2011 NEUF À QUATRE ROUES MOTRICES AVEC CHASSE-NEIGE – PARC AUTOMOBILE

Appel d'offres T11-35 –
contrat adjugé à Wood
Motors Ford Limited

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de l'appel d'offres T11-35 – Un (1) camion ¾ de tonne 2011 neuf à quatre roues motrices avec chasse-neige – Parc automobile, soit adjugé à *Wood Motors Ford Limited*, moins-disant répondant aux spécifications, à être livré aux Services communautaires, pour un prix soumissionné de 39 551,82 \$, TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T11-36, QUATRE (4) CAMIONS D'UNE DEMI-TONNE NEUFS MODÈLE 2011 OU CAMIONS DE L'INVENTAIRE COURANT OU SUR PLACE – PARC AUTOMOBILE

Appel d'offres T11-36 –
contrat adjugé à J Clark &
Son Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de l'appel d'offres T11-36, Quatre (4) camions d'une demi-tonne neufs modèle 2011 ou camions de l'inventaire courant ou sur place – Parc automobile, soit adjugé à *J Clark & Son Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, pour quatre (4) camions d'une demi-tonne neufs modèle 2011, à être livrés comme suit : un (1) camion aux Services d'eau et d'égout, un (1) camion à la Division du parc-auto, et deux (2) camions aux Services communautaires, à un prix unitaire par véhicule de vingt et un mille trois cent cinquante-sept dollars et soixante et onze cents (21 357,71 \$), TVH comprise, soit un prix total soumissionné de quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente dollars et quatre-vingt-quatre cents (85 430,84 \$), TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION – MAIRE ADJOINT

Nomination – Maire adjoint

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, conformément à l'article 30 de la *Loi sur les municipalités* et à l'article 7 de l'arrêté n° A-2, concernant l'administration et le conseil municipal, le conseil municipal de Fredericton nomme David Kelly à titre de maire adjoint pour un mandat débutant le 25 mai 2011 et se terminant en mai 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller David Kelly remercie maire Woodside et ses collègues du conseil, le personnel municipal ainsi que leurs familles et leur exprime sa gratitude pour leur soutien continu et leurs encouragements.

Le conseiller Kelly confie qu'il a hâte d'assumer ses nouvelles fonctions de maire adjoint.

NOMINATION – ORGANISATION DES CAPITALS CANADIENNES

Nomination – Organisation des capitaux canadiennes

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le maire adjoint David Kelly représente la municipalité à l'Organisation des capitaux canadiennes durant une année, soit du 25 mai 2011 à mai 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS À DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Nomination de représentants à des conseils, commissions et comités

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte les résolutions suivantes :

IL EST RÉSOLU QUE le maire adjoint succède au conseiller Dan Keenan au poste de président du comité de la planification et des priorités à compter du 25 mai 2011 et que le conseiller Dan Keenan soit nommé membre du Comité de la planification et des priorités;

QUE le maire adjoint David Kelly succède au conseiller Dan Keenan au poste de membre du Comité de travail du maire sur les relations communauté-université à compter du 25 mai 2011;

QUE le conseiller Dan Keenan succède au maire adjoint David Kelly aux postes de membre du Comité des services communautaires et de vice-président du Comité des transports à compter du 25 mai 2011;

QUE le maire adjoint David Kelly soit retiré de la liste des membres du Comité de la sécurité publique et de l'environnement à compter du 25 mai 2011 puisqu'il agira à titre de membre d'office en l'absence du maire;

QUE le conseiller Mike O'Brien soit remplacé au poste de président Comité des finances et de l'administration et qu'il en devienne un membre à compter du 25 mai 2011 et que le conseiller Jordan Graham soit nommé président de ce comité;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseiller Dan Keenan soit nommé membre du Comité des finances et de l'administration à compter du 25 mai 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOTION POUR RETIRER LA DEMANDE DE MODIFICATION DE REZONAGE – 432, RUE ST. MARY’S (DOBBELSTEYN SIGNS)

Motion pour retirer la demande de modification de zonage – 432, rue St. Mary’s (Dobbelsteyn Signs)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil adopte les résolutions suivantes :

IL EST RÉSOLU QUE soit *retirée* la demande de Dobbelsteyn Signs visant la modification de l’alinéa 7.4.4.4.1a) de l’arrêté de zonage Z-2 visant à permettre l’installation d’une enseigne sur trois côtés d’un bâtiment situé au 432, rue St. Mary’s.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

La résolution suivante concerne le rapport du Comité consultatif sur l’urbanisme présenté au conseil municipal à sa séance ordinaire du 28 mars 2011 :

MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 310-320, CHEMIN DOAK (CHIPPINS LIMITED):

Modification du plan municipal – rezonage et lotissement – 310-320, chemin Doak (Chippins Limited):

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE le conseil examine l’arrêté n° Z-1.17 modifiant l’arrêté n° Z-1 relatif à l’adoption d’un plan municipal pour la Ville de Fredericton afin de faire passer la désignation d’une parcelle de terrain située aux 310-320, chemin Doak d’« utilisation commerciale » à « résidentielle », comme l’indique l’annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution;

QUE les exigences concernant l’avis public, stipulées à l’article 25 de la *Loi sur l’urbanisme*, ont été satisfaites relativement à l’arrêté n° Z-1.17;

QUE l’arrêté n° Z-2, relatif au zonage de Fredericton doit également être modifié;

IL EST RÉSOLU QUE, par les présentes, le conseil ordonne qu’une modification appropriée soit apportée à l’arrêté n° Z-2 afin de modifier le zonage d’une parcelle de terrain situé au 310-320, chemin Doak de zone d’industrielle des services (S.I.) à zone résidentielle 2 (R-2), résidentielle 2-B (R-2B), résidentielle 3 (R-3), résidentielle 5 (R-5), résidentielle 6 (R-6), et zone de parcs (P), comme l’indique l’annexe « B »; que les projets d’arrêté soient soumis à l’appréciation du Comité consultatif sur l’urbanisme; que soient respectées les dispositions de l’article 68 de la *Loi sur l’urbanisme* régissant la procédure d’avis public relativement à l’arrêté n° Z-1.17 et à l’arrêté modifiant l’arrêté n° Z-2; que les

objections ou les appuis relatifs aux arrêtés en question soient examinés au cours de la réunion ordinaire du conseil le lundi 20 juin 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville, rue Queen, à Fredericton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 8**.

RÉSOLUTION

La résolution suivante concerne le rapport du Comité consultatif sur la planification urbaine, dont le conseil municipal a été saisi à sa séance ordinaire du 9 mai 2011 :

MODIFICATION DES CONDITIONS – 746, 776 ET 792, AVENUE MCLEOD (FELLOWS & COMPANY LTD.)

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton que, ATTENDU QUE pendant la séance du 9 mai 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que les conditions énoncées à l'annexe « A », se rapportant à l'arrêté n° Z-2.582, qui ont été adoptées par le conseil au cours de la séance du 27 août 2007 et qui s'appliquent au terrain situé aux 746, 776 et 792, avenue McLeod, soient abrogées et remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution en vue de permettre l'ajout de 4 unités d'habitation supplémentaires à l'immeuble d'habitation de 60 unités approuvé auparavant;

QUE le paragraphe 39(3) de la *Loi sur l'urbanisme* exige qu'un avis public soit donné relativement à la modification prévue des conditions stipulées en application de l'article 39 de la loi;

IL EST RÉSOLU que soit donné un avis public relatif au projet de modification des conditions, conformément à l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme*, et que l'examen des objections ou des appuis au projet de modification des conditions ait lieu au cours de la réunion ordinaire du conseil le lundi 13 juin 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 9**.

Résolution

Modification des conditions – 746, 776 et 792, avenue McLeod (Fellows & Company Ltd.)

**PRÉSENTATION PUBLIQUE DE L'ARRÊTÉ N° Z-1.18 –
MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET MODIFICATION
DE ZONAGE – 271, RUE QUEEN (TC LAND HOLDINGS INC.)**

Présentation publique de
l'arrêté n° Z-1.18 –
Modification du plan
municipal et modification de
zonage – 271, rue Queen
(TC Land Holdings Inc.)

La secrétaire municipale lit l'information suivante :

À sa réunion du 9 mai 2011, le conseil municipal a adopté une résolution autorisant l'élaboration d'un arrêté modifiant le Plan municipal en ce qui a trait au terrain du 271, rue Queen et a fixé la présente séance comme date de la présentation publique.

Le projet d'arrêté vise à modifier le plan municipal de façon à changer les paramètres de hauteur maximale de l'enveloppe de bâtiment en ce dans les lignes directrices visant la conception du secteur d'usages mixtes de la partie ouest de la ville figurant à la section 3.4 intitulée Centre-ville qui passent de 12 à 16,66 mètres de façon à permettre l'aménagement d'un immeuble de 32 logements sur le terrain sis au 271, rue Queen, sous réserve des conditions qu'imposera le conseil.

J'informe le public que la proposition d'arrêté n° Z-1.18 peut être consultée au bureau de la secrétaire municipale, et sur le site Web de Fredericton et que les objections écrites doivent être présentées dans les 30 prochains jours.

**MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À
RÉGLER LA CIRCULATION – VOIES RÉSERVÉES
AU SERVICE D'INCENDIE AU CENTRE DE SANTÉ
VICTORIA**

Modification de l'arrêté
n° T-1 – voies réservées au
service d'incendie au Centre
de santé Victoria

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° T-1.51, Arrêté visant à régler la circulation, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté
n° T-1.51

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° T-1.51, Arrêté visant à régler la circulation, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté
n° T-1.51

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 49.

Secrétaire de séance : Karen Garrett

(Sgd.) Brad Woodside

Brad Woodside
Maire

(Sgd.) Brenda L. Knight

Brenda L. Knight
Secrétaire municipale